

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 7 novembre 2016 à 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin, Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

En ce mois de novembre, mois du Souvenir, le premier magistrat invite les gens à respecter un moment de silence en mémoire des combattants morts à la guerre.

Au terme du moment de silence, Monsieur le Maire souhaite la cordiale bienvenue à monsieur Pierre Quirion, conseiller élu par acclamation à titre de représentant du district numéro 1 au terme du processus de mise en candidature de l'élection partielle et souhaite également la bienvenue aux quelque 22 personnes présentes et déclare ouverte la séance ordinaire du mois de novembre.

16-11-300

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Accueil de Pierre Quirion à titre de membre du conseil représentant le district numéro 1;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Discours du maire;
6. Publication du discours du maire;
7. Procès-verbaux : approbation des textes du mois d'octobre 2016;
8. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'octobre 2016;
9. Dépôt des états financiers et des états comparatifs au 31 octobre 2016;
10. Avis de motion : projet de règlement d'emprunt portant le numéro 201-16 concernant la réfection du réseau d'alimentation et de distribution de l'eau potable au lac Jolicoeur;
11. Adoption du règlement portant le numéro 200-16 déléguant au directeur général le pouvoir de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions lorsqu'un système de pondération et d'évaluation des offres est utilisé;
12. Élection partielle au district numéro 1 : dépôt du rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ et plus;
13. Dépôt du formulaire des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
14. Nomination d'un maire suppléant et d'un substitut à la MRC des Appalaches;
15. Nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock;
16. Adoption de la politique des familles et des aînés de la municipalité d'Adstock;

17. Adoption du plan d'action de la politique des familles et des aînés de la municipalité d'Adstock;
18. Étude et décision concernant la demande de dérogation mineure présentée par Dany Poulin;
19. Gestion des ressources humaines, mandat à la FQM : abrogation de la résolution 16-10-296;
20. Gestion des relations de travail : mandat à une firme de professionnels;
21. Projet d'embauche d'une ressource humaine à la direction des opérations «Plein Air» : engagement financier municipal et autorisation de signature de l'entente : abrogation de la résolution 16-09-265;
22. Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock : subvention;
23. Fondation «Les amis de la montagne» : autorisation de représentation municipale;
24. «Opération Nez Rouge» : demande de contribution financière;
25. Party des Fêtes des employés : autorisation de dépenses;
26. Entretien ménager de l'édifice abritant le bureau municipal et le point de services de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford : renouvellement du contrat et autorisation de signature;
27. Schéma de couverture de risques en matière d'incendie : dépôt et adoption du rapport d'activités de l'an 5;
28. Programme d'aide financière à la formation des pompiers volontaires : autorisation de dépôt d'une demande auprès du ministère de la Sécurité publique;
29. Appareil de mesure de débit à la station d'épuration du secteur Saint-Méthode : dépôt d'une soumission, autorisation d'achat et mode de financement;
30. Adoption de la liste des voies de circulation entretenues par la municipalité au cours de la période hivernale 2016-2017;
31. Déneigement des rues du lac Jolicoeur : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
32. Déneigement de deux (2) dessertes : octroi d'un contrat à un entrepreneur;
33. Travaux subventionnés : adoption du rapport;
34. Mise à niveau de la station d'épuration du secteur Sacré-Cœur-de-Marie : engagements auprès du MDDELCC;
35. Mise à niveau de la station de pompage du secteur Saint-Méthode : recommandation de paiement numéro 1;
36. Affaires diverses :
 - 36.1 Suspension de l'entente de remboursement des inscriptions aux activités de loisirs et de culture que la municipalité détient avec la ville de Thetford Mines;
37. Correspondance et rapports;
38. Période de questions;
39. Levée de la séance.

Suite à l'ajout inscrit au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DISCOURS DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, Monsieur le Maire livre son discours annuel. Celui-ci traite de la situation financière de la municipalité touchant les états financiers 2015, les indications préliminaires du présent exercice, les orientations générales du prochain budget, la rémunération versée aux élus, du bilan de l'année qui s'achève et des projections pour 2017.

De plus et en vertu du susdit article, le premier magistrat dépose, séance tenante, la liste des contrats comportant une dépense excédant la somme de 25 000 \$ pour chacun des fournisseurs dont des contrats ont été conclus après le dernier discours du maire ainsi qu'une liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$.

16-11-301

PUBLICATION DU DISCOURS DU MAIRE

En vertu de l'article 955 du Code municipal concernant le devoir de la municipalité de publier le discours du maire, l'article précise que le conseil peut décréter que le texte soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de publier le discours du maire dans le journal local «L'Arrivage», sur le site Internet et le compte Facebook de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-302

PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS D'OCTOBRE 2016

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances du mois d'octobre 2016 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-303

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 374 087.27 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DES ÉTATS COMPARATIFS AU
31 OCTOBRE 2016**

En conformité à la loi, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers et les états comparatifs des revenus et des dépenses. Ces deux (2) documents portent la date du 31 octobre 2016. Transmis préalablement par voie électronique, tous les membres confirment avoir reçu ces documents.

Monsieur le maire invite chacun des élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers et aux états comparatifs. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir les explications.

AVIS DE

**PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 201-16 CONCERNANT LA
RÉFECTION DU RÉSEAU D'ALIMENTATION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU
POTABLE AU LAC JOLICOEUR**

MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Quirion qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement d'emprunt portant le numéro 201-16 en vue d'autoriser des dépenses et de prévoir les modalités de remboursement concernant les travaux de réfection du réseau d'alimentation et de distribution de l'eau potable au lac Jolicoeur.

16-11-304

**ADOPTION DU RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 200-16 DÉLÉGUANT AU
DIRECTEUR GÉNÉRAL LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE
SÉLECTION POUR L'ANALYSE DES SOUMISSIONS LORSQU'UN SYSTÈME
DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES EST UTILISÉ**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, le 6 décembre 2010, la municipalité d'Adstock a adopté une Politique en matière de gestion contractuelle;

ATTENDU que, selon l'article 936.0.13 du Code municipal du Québec, le conseil doit, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection lorsqu'un système de pondération et d'évaluation des offres est utilisé et que le conseil peut fixer les conditions et modalités d'exercice de la délégation;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2016;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du projet de règlement;

ATTENDU que ceux-ci déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée des modifications proposées au règlement numéro 200-16;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu que le règlement portant le numéro 200-16 déléguant au directeur général le pouvoir de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions lorsqu'un système de pondération et d'évaluation des offres est utilisé, soit adopté.
(Voir le livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

ÉLECTION PARTIELLE AU DISTRICT NUMÉRO 1 : DÉPÔT DU RAPPORT PORTANT SUR LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS DONT LE TOTAL EST DE 100 \$ OU PLUS

En vertu des obligations stipulées au chapitre XIV de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les candidats à l'élection doivent, dans les 90 jours suivant la date fixée pour le scrutin, déposer le rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus.

Relativement aux exigences de la susdite loi, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, le rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ et plus, tel que reçu de Pierre Quirion.

DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les élus doivent annuellement, dans les 60 jours de la date anniversaire de leur assermentation, déposer le formulaire de déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

En vertu de cette obligation, Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin, Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge ont tous déposé, séance tenante, le formulaire de déclaration prévu dans les délais prescrits par la loi.

16-11-305

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN SUBSTITUT À LA MRC DES APPALACHES

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu de nommer, ce jour et pour la période conduisant jusqu'au jour du scrutin de l'élection générale de novembre 2017, madame Stéphanie B.-Gaulin, conseillère au district numéro 2, à titre de maire suppléant et substitut à la MRC des Appalaches.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-306 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ADSTOCK**

Suite à la démission de Ghislain Vallée, lequel siégeait sur le conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock, il y a lieu de nommer le représentant de la municipalité en remplacement du conseiller démissionnaire.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de nommer monsieur Pierre Quirion, conseiller du district numéro 1, à titre de représentant de la municipalité d'Adstock au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-307 **ADOPTION DE LA POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK**

ATTENDU que la municipalité d'Adstock souhaite placer les familles et les aînés au cœur de ses priorités;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock veut répondre aux besoins des familles et des aînés tout en améliorant la qualité de vie de chacun;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock a reçu de l'aide financière pour les démarches *Politique familiale municipale* et *Municipalité amie des aînés* afin de se doter d'une telle politique;

ATTENDU que cette Politique servira à la fois de cadre de référence et de document de planification qui guidera les actions et les décisions prises par la municipalité et les différents partenaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'adopter la Politique des familles et des aînés de la municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-308 **ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK**

ATTENDU que la municipalité d'Adstock souhaite placer les familles et les aînés au cœur de ses priorités;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock veut répondre aux besoins des familles et des aînés en réalisant des mesures concrètes qui amélioreront la qualité de vie de chacun;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock a reçu de l'aide financière pour les démarches *Politique familiale municipale* et *Municipalité amie des aînés* afin de se doter d'une politique et d'un plan d'action;

ATTENDU que le plan d'action servira de document de planification qui guidera les actions et les décisions prises par la municipalité et les différents partenaires;

ATTENDU que la mise en œuvre du plan d'action s'étalera sur une période de cinq (5) ans, c'est-à-dire de 2017 à 2021;

ATTENDU que l'adoption du plan d'action facilitera l'obtention de subvention liée à la réalisation de projets inscrits dans ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'adopter le plan d'action de la Politique des familles et des aînés de la municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-309

ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR DANY POULIN

Monsieur Dany Poulin, propriétaire du lot 5 448 209 pour le cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, et plus spécifiquement le 10, rue Grenier s'adresse au conseil municipal, via le comité consultatif d'urbanisme, afin d'obtenir une recommandation favorable concernant sa demande de dérogation mineure par laquelle le demandeur serait autorisé à construire un immeuble sur son lot dont la largeur en façade de la rue Grenier est de 21,91 mètres prescrite à 45,72 mètres en vertu de l'article 5.3.2 du règlement de lotissement numéro 70-07 de la municipalité. Cependant, la superficie totale requise au règlement de lotissement est respectée.

La conseillère Stéphanie B.-Gaulin, présidente et porte-parole du CCU, explique les motifs de la demande du requérant et les raisons ayant conduit à la recommandation du CCU.

Conformément à la procédure de la L.A.U., et plus spécifiquement à l'article 145.6, monsieur le maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et en conformité avec la recommandation du CCU,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'accorder à monsieur Dany Poulin, propriétaire du lot 5 448 209 pour le cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac et plus spécifiquement pour le 10, rue Grenier, l'autorisation de construire un immeuble sur son lot dont la ligne avant située en façade de la rue Grenier ne mesure que 21,91 mètres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-310

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, MANDAT À LA FQM : ABROGATION DE LA RÉOLUTION 16-10-296

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'abroger, à toute fin que de droits, la résolution numéro 16-10-296 adoptée par le conseil de la municipalité d'Adstock le 3 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-311 **GESTION DES RELATIONS DE TRAVAIL : MANDAT À UNE FIRME DE PROFESSIONNELS**

La municipalité d'Adstock désire confier, à une firme, le mandat de gestion des relations de travail. À cet effet, la firme «Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.» propose, à l'intérieur d'un éventail de services, un volet concernant la gestion des relations de travail.

Suite aux discussions,
Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu de retenir, conformément à leur offre datée du 18 octobre 2016, les services de la firme «Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.» en ce qui concerne la gestion des relations de travail et de requérir à leur service lorsque nécessaire. Étant donné que l'estimation prévue de cette dépense est inférieure à 25 000 \$, elle peut donc être attribuée de gré à gré.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-312 **PROJET D'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE HUMAINE À LA DIRECTION DES OPÉRATIONS «PLEIN AIR» : ENGAGEMENT FINANCIER MUNICIPAL ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE : ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 16-09-265**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'abroger, à toute fin que de droits, la résolution numéro 16-09-265 adoptée par le conseil de la municipalité d'Adstock le 6 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-313 **COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK : SUBVENTION**

ATTENDU que la Coopérative de solidarité du récréotouristique du mont Adstock rencontre quelques difficultés financières mettant en péril l'offre de ski pour la prochaine saison;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock, tout comme ses partenaires, désire contribuer financièrement à la consolidation des activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'informer les partenaires de la relance de la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock que la municipalité d'Adstock s'associe à ce mouvement et confirme sa contribution financière à la hauteur de 70 000 \$ sur une période de deux (2) ans, c'est-à-dire 35 000 \$ annuellement. Cependant, cette contribution municipale ne doit servir qu'à assumer le paiement du salaire du directeur général et ne doit servir à aucune autre fin. Les dispositions relatives au versement de la contribution municipale sont sous réserve des exigences du conseil et de la participation des partenaires impliqués.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-314

FONDATION «LES AMIS DE LA MONTAGNE» : AUTORISATION DE REPRÉSENTATION MUNICIPALE

ATTENDU qu'un groupe de personnes s'active actuellement à mettre sur pieds une «Fondation» en vue de venir en aide et stabiliser l'aspect financier de la gestion des activités de la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock est sollicitée en vue d'occuper un siège au sein du conseil d'administration de cette fondation;

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser Pascal Binet à titre de représentant de la municipalité d'Adstock pour siéger au sein du conseil d'administration de la fondation «Les amis de la montagne».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-315

«OPÉRATION NEZ ROUGE» : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

L'organisme «Opération Nez Rouge», via une communication écrite, s'adresse au conseil municipal dans le but d'obtenir une contribution financière dans le cadre des services offerts par cet organisme. L'organisme transporteur confirme que l'ensemble du territoire de la municipalité est desservi par le service de accompagnement.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu de verser, à l'organisme «Opération Nez Rouge», une contribution financière au montant de 125 \$ afin que tous les citoyens puissent profiter des services offerts par l'organisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-316

PARTY DE FÊTES DES EMPLOYÉS : AUTORISATION DE DÉPENSES

Comme à chaque année, la municipalité d'Adstock réunit, au cours de la période des Fêtes, ses employés et les élus. À cet égard, il y a lieu d'autoriser un budget de dépenses.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 2 000 \$ pour l'organisation d'un souper et d'une soirée récréative pour les employés(es) et élus(es) accompagnés(es) de leur conjoint(e) dans le cadre du temps des Fêtes.

Cette activité se tiendra le samedi 3 décembre 2016 au sous-sol de l'église Saint-Daniel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-317

ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉDIFICE ABRITANT LE BUREAU MUNICIPAL ET LE POINT DE SERVICES DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE THETFORD : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la municipalité d'Adstock est propriétaire de l'immeuble situé au 37, rue Principale Ouest, lequel immeuble abrite actuellement le bureau municipal et le point de services de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford;

ATTENDU que la municipalité désire confier, à un entrepreneur, l'entretien ménager du susdit édifice;

ATTENDU que madame Nancy Maheux, actuellement entrepreneure en entretien ménager pour l'édifice, accepte la proposition contractuelle déposée;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer un contrat avec cette entrepreneure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu ce qui suit :

- de confier, en vertu d'un contrat, l'entretien ménager de l'édifice abritant le bureau municipal et le point de services de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford à madame Nancy Maheux. La présente entente, d'une durée de trois (3) ans, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et se termine le 31 décembre 2019 inclusivement;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le contrat d'entretien ménager regroupant les modalités de l'entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-318

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE D'INCENDIE : DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AN 5

ATTENDU que la MRC des Appalaches a signé un protocole d'entente avec le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement du schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock s'est engagée à déposer un rapport annuel d'activités;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu que la municipalité d'Adstock :

- dépose et adopte le rapport d'activités de l'an 5 en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en œuvre;
- mandate la MRC des Appalaches afin de transmettre, au ministère de la Sécurité publique, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le rapport d'activités de l'an 5;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-319

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES : AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock prévoit la formation de deux (2) pompiers à l'accréditation «Pompier 1» et un (1) pompier à la formation «officier non urbain» au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de deux (2) pompiers à l'accréditation «Pompier 1» et un (1) pompier à la formation «officier non urbain» dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-320

APPAREIL DE MESURE DE DÉBIT À LA STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE : DÉPÔT D'UNE SOUMISSION, AUTORISATION D'ACHAT ET MODE DE FINANCEMENT

En vertu de la résolution portant le numéro 16-10-298, la municipalité s'est engagée, envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), à installer, dans le regard d'entrée de la station de traitement des eaux usées du secteur Saint-Méthode, les équipements nécessaires permettant de mesurer le débit d'eau entraînant un débordement dans la conduite de trop plein et à transmettre la fiche technique du trop-plein modifié au MDDELCC avec les informations sur l'étalonnage effectué.

Dans ce contexte, le directeur de l'ingénierie et des travaux publics dépose une recommandation à cet effet, c'est-à-dire de procéder à l'achat d'un appareil de mesure de débit présenté par la firme «Scadalliance» en vertu de leur proposition datée du 24 octobre 2016.

Suite à cette recommandation,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu ce qui suit :

- d'accepter la recommandation du directeur de l'ingénierie et des travaux publics et d'autoriser, en vertu de la soumission numéro PR161002 datée du 24 octobre 2016 présentée par la firme «Scadalliance», une dépense au montant de 15 500 \$, taxes en sus pour l'acquisition d'un appareil de mesure de débit à être installé à la station d'épuration du secteur Saint-Méthode;
- d'autoriser une dépense d'environ 8 000 \$ pour défrayer les coûts d'installation de l'appareil de mesure;

Étant donné que l'achat et l'installation de l'appareil s'effectueront qu'en 2017, il est également résolu de financer cette dépense à même le budget d'opération 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-321

ADOPTION DE LA LISTE DES VOIES DE CIRCULATION ENTRETENUES PAR LA MUNICIPALITÉ AU COURS DE LA PÉRIODE HIVERNALE 2016-2017

ATTENDU qu'en vertu de la loi, l'officier municipal doit déposer, au conseil, la liste des voies de circulation devant être entretenues à la circulation automobile, par la municipalité, pendant la prochaine saison hivernale;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de cette liste et expriment leur satisfaction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'adopter la liste des voies de circulation devant être entretenues à la circulation automobile, par la municipalité, pendant la période hivernale 2016-2017, telle que soumise par le directeur de l'ingénierie et des travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-322

DÉNEIGEMENT DES RUES DU LAC JOLICOEUR : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

Suite à notre appel d'offres sur invitation concernant le déneigement des rues du lac Jolicoeur, sept (7) invitations ont été lancées. Le devis prévoyait deux (2) options, soit le déneigement (option 1) et le déneigement et sablage (option 2). À l'ouverture des soumissions, seule la firme «Forfaits Renaud Doyon» a déposé une soumission, laquelle a été jugée conforme à notre devis d'appel d'offres. Celle-ci nous propose d'exécuter le contrat selon les prix suivant lesquels comprennent toutes les taxes applicables.

SOUMISSIONNAIRES	OPTION 1 (Déneigement)	OPTION 2 (Déneigement et sablage)
Forfaits Renaud Doyon	13 365.84 \$	14 607.57 \$

Suite à l'analyse de la soumission,
Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu ce qui suit :

- parmi ces choix et en vertu de la recommandation émise par le directeur de l'ingénierie et des travaux publics, de retenir l'option 2, soit le déneigement et le sablage des rues;
- d'octroyer, à l'entrepreneur «Forfaits Renaud Doyon», le contrat de déneigement des rues du lac Jolicoeur au prix de 14 607.57 \$, taxes applicables incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-323

DÉNEIGEMENT DE DEUX (2) DESSERTES : OCTROI D'UN CONTRAT À UN ENTREPRENEUR

ATTENDU que la municipalité accepte de prendre à sa charge, pour la saison hivernale 2016-2017, l'entretien d'une partie d'un chemin privé étant une desserte parallèle au chemin J.-E.-Fortin au Lac-à-la-Truite ainsi qu'une partie d'un chemin privé étant une desserte perpendiculaire à la rue des Hirondelles au Lac-du-Huit;

ATTENDU que les équipements municipaux ne peuvent pallier à la tâche étant donné la géographie du territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier cette tâche à un entrepreneur spécialisé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de confier, à l'entrepreneur «Forfaits Renaud Doyon», pour un montant de 1 695.88 \$, taxes applicables incluses, le mandat de déneigement au cours de la saison hivernale 2016-2017, de la desserte parallèle au chemin J.-E.-Fortin d'une longueur d'environ 200 mètres comprise entre les numéros civiques 7081 et le 7181 (900 \$ +taxes) ainsi que de la desserte d'environ 70 mètres conduisant aux numéros civiques 290 et le 294, rue des Hirondelles (550 \$ +taxes).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-324

TRAVAUX SUBVENTIONNÉS : ADOPTION DU RAPPORT

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de signifier, au ministère des Transports, ce qui suit :

- que le Conseil municipal approuve des dépenses de 67 998.23 \$ pour des travaux exécutés sur le chemin Blais et le chemin J.-E.-Fortin pour un montant subventionné de 64 122 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Blais et le chemin J.-E.-Fortin dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-325

MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : ENGAGEMENTS AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

La municipalité d'Adstock désire mettre à niveau la station d'épuration du secteur Sacré-Cœur-de-Marie. À cet égard, en vue d'obtenir son certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), des engagements doivent être avertisés par le conseil municipal.

Dans ce contexte,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'informer le MDDELCC de ce qui suit :

1. En référence aux items E.8 et E.9 du module E (Installation d'équipements de traitement des eaux usées d'origine domestique), du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la Municipalité d'Adstock s'engage à ce qui suit :
 - respecter les exigences de rejet;
 - mettre en œuvre le programme de suivi;
 - aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
 - transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAE;
 - transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration si le projet inclut des modifications au mode de fonctionnement ou à la capacité de la station d'épuration municipale;
 - former ou embaucher un opérateur qualifié.
2. En référence au protocole de réalisation d'essais pleine échelle de déphosphatation par le surdosage de coagulant dans des étangs aérés facultatifs, la municipalité d'Adstock s'engage à ce qui suit :
 - à réaliser le protocole;
 - à mandater un ingénieur pour analyser les résultats obtenus;

- de produire des recommandations sur d'éventuelles modifications à apporter aux installations de traitement des eaux usées et sur l'exploitation de surdosage;
- à fournir un rapport de suivi comprenant les éléments listés à la section 6 du protocole d'essai.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-11-326

MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1

En regard de la mise à niveau aux normes incendie de la station de pompage du secteur Saint-Méthode et conformément à la recommandation écrite datée du 3 novembre 2016 émanant de la firme SNC Lavalin, chargée de projet,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'accepter la demande et d'autoriser le paiement numéro 1 au montant de 7 624.22 \$ présentée par l'entrepreneur «Turcotte 1989 Inc.» pour des travaux de mise à niveau aux normes incendie de la station de pompage du secteur Saint-Méthode. La présente demande couvre la période des travaux réalisés jusqu'au 31 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

16-11-327

SUSPENSION DE L'ENTENTE DE REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS AUX LOISIRS ET À LA CULTURE AVEC LA VILLE DE THETFORD MINES

ATTENDU qu'en vertu de la résolution portant le numéro 15-06-173, la municipalité d'Adstock concluait une entente intermunicipale en matière de loisirs avec la ville de Thetford Mines;

ATTENDU que la ville de Thetford Mines a récemment présenté une nouvelle politique de tarification pour les usagers non-résidents du territoire de Thetford Mines;

ATTENDU que la municipalité désire analyser la portée de la tarification proposée et évaluer ses options;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'informer la ville de Thetford Mines que la municipalité d'Adstock suspend temporairement, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'application de l'entente de loisirs qu'elle détient avec la ville de Thetford Mines.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 5 décembre 2016, 19h30 en la salle du Centre intergénérationnel du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

F2) Séance extraordinaire du conseil municipal, lundi, 12 décembre 2016, 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann : adoption du budget 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

16-11-328

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu de lever la séance à 21h25.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon

JRT